

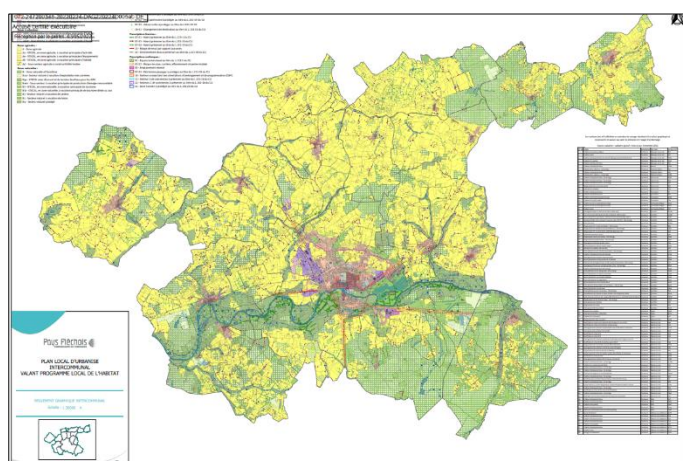
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS

Sarthe, Pays de la Loire

27 122 habitants, 33 620 ha, catégorie des « Intercommunalités rurales »

Éléments de contexte sur la collectivité

La Communauté de Communes du Pays Fléchois regroupe 14 communes, totalisant environ 27 000 habitants. D'une superficie de 336 km², le territoire est majoritairement agricole (55,5%) avec seulement 10% de zones



urbaines, 33% de boisements et se caractérise par des paysages de coteaux et de nombreux milieux diversifiés grâce à la présence du Loir et de ses affluents (1,5% de surface en eau). Historiquement, la région pratique une agriculture de polyculture et d'élevage. Cependant, la récente expansion de l'agriculture intensive céréalière met en évidence la nécessité de préserver les paysages de bocage.

Figure 1. Règlement graphique issu du PLUi de la Communauté de communes du Pays Fléchois.

Le service Patrimoine naturel de la Communauté de communes du Pays fléchois compte 7 agents, avec un budget de 1 million d'euros et la taxe GEMAPI. Des partenariats étroits sont établis avec la régie Espaces naturels de la ville de La Flèche (4 agents). Ils ont la gestion de sites communaux à fort enjeux de biodiversité (ZNIEFF de type 1, Natura 2000) et d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR) et ont le soutien d'une technicienne biodiversité, titularisée depuis peu, pour l'animation de la programmation transversale biodiversité soutenue par la Région Pays de la Loire au titre du Contrat Nature et ayant permis l'attribution de la reconnaissance "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN) pour la période 2019-2024. Le territoire a un

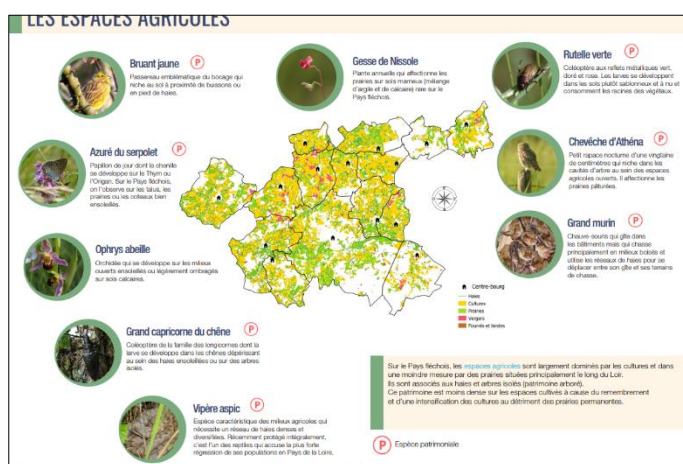


partenariat fort avec le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir et un axe fort sur la sensibilisation du grand public. L'intercommunalité a obtenu des labels comme le Pavillon Bleu, APICité et Territoire Vélo, renforçant son engagement envers la biodiversité, les pollinisateurs sauvages et le tourisme durable.

Figure 2. Prairie de pâturage communale sur le coteau de Clermont-Créans © Gabrielle Huart

Connaissance de la biodiversité locale

Entre 2021 et 2022, la CC du Pays fléchois a missionné le CPIE Vallée de la Sarthe et du Loir pour mener leur Atlas de la biodiversité communautaire. Les habitants ont été invités à contribuer au projet en devenant “observ’acteur”. Accompagné d’un référent local sur chaque commune, le CPIE a recensé les groupes d’espèces suivants sur les quatorze communes du territoire : les rapaces nocturnes et oiseaux, les amphibiens et reptiles, les chauves-souris, les arbres remarquables et insectes sapro-xylophages, la flore, les espèces exotiques envahissantes, les papillons (de jour et de nuit), les pollinisateurs et les libellules. Après ces deux années d’études et d’animations, un livret de restitution de l’Atlas de la biodiversité communautaire a été réalisé ainsi que des feuillets présentant les espèces remarquables de chaque commune. Les 17 446 observations et 36 temps forts ont permis d’inventorier 1 854 espèces de faune et de flore dans le pays fléchois dont des espèces patrimoniales comme la Barbastelle d’Europe ou l’Azurée du serpolet. À l’avenir, cet état des lieux de la biodiversité communautaire sera pris en compte dans les projets d’aménagement. En



2023, l’Atlas a été restitué, démontrant une volonté forte d’impliquer l’ensemble du territoire dans la connaissance et la préservation de la biodiversité du territoire fléchois.

Pour en savoir plus :

<https://www.paysflechois.fr/abc/>

Figure 3. Exemple de feuillet présentant les espèces remarquables trouvées sur les espaces agricoles dans le livret de l’ABC.

1. Sobriété foncière, lutte contre l’étalement urbain, renaturation d’espaces artificialisés

Documents d’urbanisme

Le diagnostic du PLUi et du SCoT ont été réalisés par le CPIE.

Le PLUi, approuvé en 2021 avant la restitution de l’ABC, a tout de même intégré les données de l’ABC pour créer des couches d’alerte et identifier les zones à enjeux écologiques notamment dans les zones à urbaniser. Des inventaires spécifiques ont été réalisés dans ces zones pour introduire des Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques environnementales. L’infiltration des eaux à la parcelle est déjà intégrée ainsi qu’une liste de végétaux préconisée pour les trames vertes champêtres. Les trames vertes et bleues (TVB), l’inventaire des zones humides avec le CPIE et les réservoirs de biodiversité sont inclus. Toutes les haies sont classées au titre du paysage et les boisements de plus de 5000m² sont classés en Espace Boisé Classé (EBC). Le règlement du Plui précise que pour tout projet de construction nouvelle ou d’extension, une proportion de surfaces doit être favorable à la biodiversité, au cycle de l’eau et à la régulation du microclimat. Ces surfaces “éco-aménagées” sont précisées par un coefficient de biotope par surface (CBS) défini pour chaque zone.

Pour exemple, pour l'aménagement d'une future ZAC, une zone a été retirée du projet et classée en espace vert pour préserver une haie. Par ailleurs, lors de la découverte d'une zone humide sur un autre projet d'aménagement, le pétitionnaire a dû adapter son projet en fonction des enjeux de biodiversité.

Stratégie foncière



La stratégie foncière du Pays Fléchois vise à reconstruire la ville sur la ville et à requalifier le bâti ancien tout en prenant en compte les espèces protégées.

Des baux ruraux environnementaux sont mis en place pour la gestion du foncier public par pâturage.

Figure 4. Parcelle privée pâturée, Clermont-Créans (absence de moutons sur les parcelles communales). © Jonathan Flandin

Autres documents de planification réglementaire

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le SCoT à l'échelle du Pays Vallée du Loir (2014-2019) ont fixé des objectifs de réduction de 50% de la consommation d'espaces, expérimentés dans le PLUi par trois communautés de communes, dont le Pays Fléchois. Ces objectifs vont aujourd'hui au-delà, visant une réduction supplémentaire de 10% pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Autres documents de planification

Le plan de gestion de la RNR du Marais de Cré 2021-2032 contient de nombreuses fiches d'actions qui doivent être revues, en partie pour intégrer l'adaptation au changement climatique.

Renaturation d'espaces artificialisés

Bien qu'il n'y ait pas de stratégie particulière de désimperméabilisation à l'échelle de l'intercommunalité, des projets sont prévus pour certains sites, notamment des parkings et des cours d'école.

Prise en compte de la biodiversité dans les opérations d'aménagements

Le service patrimoine naturel est consulté pour tout nouveau projet d'aménagement.

L'ancienne gare de La Flèche, fermée depuis les années 70, est aujourd'hui en friche et identifiée comme un lieu à enjeux biodiversité (reptiles, chiroptères, oiseaux...) et inondation. Toute la zone est classée AU mais en raison du coût élevé du rachat des parcelles auprès de la SNCF, le pays fléchois assure seulement la gestion et le suivi du site sans aménagement important. Le chemin de fer a été transformé en voie verte. Une étude des sols a été réalisée avec le Cerema et montre une pollution du site aux métaux lourds. Si un rachat du foncier est envisagé, la construction de lotissements se ferait uniquement sur les franges du site ou sur le



secteur de la gare bâtie. Des actions de dépollution du site seraient mises en œuvre dont la phytoremédiation.

Une circulaire concernant les espèces protégées sur les projets d'aménagement a contribué à faire évoluer la mentalité des élus et à souligner l'impact territorial de ces sujets, grâce au travail du CPIE.

Figure 5. Ancienne gare de La Flèche © Jonathan Flandin

2. Sobriété dans la conception et la gestion des espaces verts et naturels

Gestion écologique des espaces

La communauté pratique une gestion sans produits phytosanitaires depuis 25 ans et une gestion différenciée depuis 15 ans.

Gestion de la Voie verte

La voie verte est gérée de manière différenciée avec une priorité d'abord mise sur la sécurité, puis sur l'écologie. Ainsi, les abords de la piste sont fauchés pour éviter tout danger pour les cyclistes, le reste est géré par fauche 1 à 2 fois par an.

Depuis cette année, la fauche et l'exportation ont été introduites sur cette zone pour empêcher la diminution de la diversité floristique et donc de la biodiversité, avec un recyclage des produits de la fauche en compost. Dans ce cadre, le Pays Fléchois a participé à la construction du [guide d'entretien](#) des abords routiers pour favoriser les insectes pollinisateurs du Cerema. Au total, le Pays fléchois gère 35 km de voies vertes.



Figure 6. Voie verte sur l'ancienne voie ferrée
© Gabrielle Huart



Figure 7. Gestion des abords de la voie verte, secteur de la Monnerie. © Jonathan Flandin

Figure 8. Ces pelouses sableuses abritent des espèces d'intérêt comme le *Lupin réticulé* et l'*Ornithope comprimé* © Gabrielle Huart



Gestion par pâturage

La gestion par pâturage est pratiquée sur une grande partie des espaces naturels du Pays Fléchois, y compris sur le site de la nouvelle déchetterie et des parcelles classées AU au PLUi. Le partenariat implique sept communes et représente 40 ha de prairies, boisements alluviaux et pelouses sèches

gérées en écopâturage. La communauté a recensé des sites pouvant être mis en pâturage et a dû trouver des éleveurs ovins et caprins. Pour cela, elle a établi des partenariats avec le CIAP, le GAB, et la chambre d'agriculture, la démarche étant aussi de valoriser des espèces rustiques comme les moutons d'Ouessant pour le pâturage et les landes de Bretagne pour la production de viande.

Sur le coteau de Clermont-Créans, l'éleveur a été trouvé après un an et demi de recherche dû à l'absence d'éleveur de moutons sur le territoire fléchois, d'autant plus avec une philosophie de gestion en extensif tournant. C'est un jeune éleveur en reconversion qui élève un cheptel de 200 espèces rustiques et qui n'a pas de terrain qui s'est engagé dans le bail tripartite avec l'intercommunalité et la commune.

Pour cette gestion par pâturage du Pays Fléchois, deux régimes de mise à disposition des parcelles sont proposés : pluriannuelle et BRE sur 9 ans. Un état initial avec des inventaires de flore, reptiles, papillons, oiseaux, etc., est réalisé pour connaître les contraintes de pâturage et identifier les zones à fort enjeux biodiversité. La gestion est ensuite adaptée en fonction des contraintes de fauche en adaptant le calendrier et la hauteur de coupe. Les préconisations sur ce site sont de pâturer de septembre à décembre pour permettre un cycle de vie complet, ce qui arrange l'éleveur car la zone est non inondée à cette période. Des espèces protégées comme le trèfle jaune, des orchidées d'intérêt et la plante hôte de l'Azuré du Serpolet sont présentes.

Pour les parcelles de grande taille, celles-ci sont divisées en plusieurs petites parcelles avec une rotation du pâturage. Les clôtures et aménagements sont installés par l'intercommunalité.

En conclusion, la gestion par pâturage est bénéfique pour tous les partis, notamment pour les coteaux difficiles à entretenir avec une tondeuse.



Figure 9. Prairie de pâturage communale sur le coteau de Clermont-Créans © Gabrielle Huart



Figure 10. *Orchis simia* sur le coteau de Clermont-Créans © Jonathan Flandin

Suite à cette expérimentation, un réseau d'agriculteurs s'est développé, permettant des partenariats où certains viennent faucher et d'autres font un pâturage de repasse sur les parcelles, témoignant d'une évolution des mentalités.

Formation et suivi de la biodiversité par les agents de la collectivité

Bien que la gestion des espaces verts soit une compétence communale, les agents communautaires sont souvent sollicités notamment pour la création de panneaux pédagogiques. Un guide de bonnes pratiques est également disponible en ligne à destination des habitants pour l'accueil, la gestion et la préservation de la faune du bâti.



Le CAUE organise ponctuellement des journées thématiques et des visites sur le territoire.

Les données de suivi de la biodiversité sont remontées au CPIE de manière annuelle ou semi-annuelle.

Figure 11. Par ces actions de formation et sensibilisation, les agents sont de plus en plus sensibles aux questions de biodiversité, par exemple ici en épargnant des patchs de fleurs de la tonte pour les pollinisateurs © Jonathan Flandin

3. Sobriété & eau

Protection et restauration des milieux

La compétence GEMAPI est gérée en régie par la communauté, sans adhésion à un syndicat de bassin, ce qui permet une sensibilisation directe auprès des autres maires. Le Loir, étant du domaine public fluvial, est de compétence départementale, mais la communauté agit sur les affluents.

La RNR du Marais de Cré

L'acquisition de la RNR du Marais de Cré par la commune de Cré-sur-Loir a été progressive, elle a débuté en 2001 pour atteindre 70 ha classés ENS, puis ce dernier a été transformé en RNR sur 53 ha en 2008 avec depuis l'acquisition du coteau boisé. Le site présente une mosaïque de 5-6 milieux différents : prairies humides, mésophiles et séchantes, ourlet arbustif, ripisylve et un boisement alluvial où se trouve une héronnière. Le Loir, traversant cette RNR, est propice aux frayères à poissons.

Une particularité du site est qu'il est accessible aux PMR dans l'objectif d'obtenir le label Tourisme Handicap. L'épaississement des haies des bords de chemin permet de différencier le cheminement du marais et de protéger la faune, créant un couloir occultant. Les plantations de haies se font en collaboration avec un pépiniériste Végétal Local qui récolte des graines et définit des zones de plantation avec l'intégration de l'adaptation au changement climatique.

Un partenariat avec la section annexe ESAT permet la taille et la récupération de végétaux pour l'artisanat. Toutes les coupes de végétaux sont valorisées. Le bois mort est préservé pour son intérêt pour la biodiversité

ou réutilisé pour le mobilier du marais. Les roseaux coupés sont récupérés par les agriculteurs pour la litière de stabulation.

Par ailleurs, le site dispose du deuxième plus grand passage à petite faune de France, avec 1,2 km et 18 buses sous la route, permettant à 4000 à 8000 amphibiens de se reproduire dans le marais avec très peu d'écrasements chaque année (environ 15 individus cette année).

Une coupe des arbres le long de la route a été réalisée car l'accotement et le fossé vont être refaits, entraînant le déplacement des plaques de guidage dans le coteau. Le travail est mené en régie, en raison du manque d'entreprises d'insertion. Tout ce qui est valorisable en plaquettes est traité à Sablé et en Normandie, mais la volonté est de valoriser le bois sur le territoire autant que possible. La valorisation en plaquettes est aussi plus rapide et efficace par rapport au billonnage.

La valorisation se fait aussi par les menuisiers de la ville de La Flèche qui fournissent les barrières en bois local, et le BRF est utilisé pour le paillage. Concernant les enclos des vaches, la clôture électrique est fournie par une entreprise locale et le foin est fourni par les agriculteurs locaux, réduisant les coûts de livraison car faite en régie.

Les suivis de la faune et de la flore sont réalisés par le CEN (antenne du Mans) et le CPIE, notamment pour les oiseaux, libellules, grands mammifères et la flore.



Figure 12. Panneau de présentation de la RNR du Marais de Cré © Gabrielle Huart



Figure 13. Des classes découvertes de 5^e permettent aux élèves de découvrir les espèces et habitats chaque saison © Gabrielle Huart



Figure 14. Panneau à l'entrée du circuit du tour du Marais © Jonathan Flandin



Figure 15. Cheminement autour du Marais. © Jonathan Flandin



Figure 16. Un passage à grand gibier est aménagé dans le grillage pour permettre l'entrée dans la réserve © Gabrielle Huart /



Figure 17. Les tailles des arbres sont utilisées pour le tressage de haies sèches, servant de barrières contre les chiens © Gabrielle Huart



Figure 18. Réutilisation du bois mort pour le mobilier du Marais et l'accueil de la biodiversité © Gabrielle Huart



Figure 19. Passage à petite faune reliant le coteau boisé et le marais © Gabrielle Huart



Figure 20. L'observatoire des oiseaux du marais est construit en bois local © Jonathan Flandin



Figure 21. L'enclos des vaches en matériaux locaux © Jonathan Flandin

La Monnerie

Ce site combine loisirs et préservation de la biodiversité avec deux étangs alimentés par la nappe phréatique, l'un est dédié aux activités de sport et de loisirs, l'autre à la préservation de la biodiversité. Des activités pédagogiques et des écoles du dehors ont régulièrement lieu sur ce site. Des observatoires et des lunettes pour observer les oiseaux ainsi que des panneaux pédagogiques permettent de sensibiliser le public.

Le premier étang est dédié aux activités sportives et le second à la faune et à la flore, abritant des sternes, mouettes et autres oiseaux de passage, une plage à gravelots à collier interrompu est également protégée, d'autant qu'elle accueille l'Ornithope comprimé, espèce végétale protégée.

L'ancien lit du ruisseau de la Monnerie et d'anciens drains agricoles ont été restaurés, notamment grâce à la coupe d'une peupleraie et une gestion en roselière. Une autre section du ruisseau de la Monnerie a été restauré sur 1 km en remettant à ciel ouvert le ruisseau busé. Tout le matériel qui était au-dessus a été réutilisé pour refaire des banquettes au bord du cours d'eau. La sobriété a été privilégiée en évitant de créer des pentes douces pour limiter les déblais et exports. Du ray-grass italien a été planté pour fixer les berges et limiter les sédiments, cette plante bisannuelle disparaissant progressivement au profit de la végétation spontanée. La présence de l'anguille a été constatée.



Figure 22. Présentation du site de la Monnerie © Gabrielle Huart



Figure 23. Panneau pédagogique présentant le castor sur le site de la Monnerie © Jonathan Flandin



Figure 24. Plage aménagée par apport de sable sur le lac dédié aux oiseaux © Jonathan Flandin



Figure 25. Section du ruisseau de la Monnerie restauré à ciel ouvert © Jonathan Flandin

Prévention des risques

Pour la gestion des orages violents, la préférence est donnée aux zones d'expansion des crues plutôt qu'aux digues ou merlons, l'analyse coût-bénéfice n'étant pas favorable pour ces derniers. La gestion quantitative de l'eau est privilégiée, notamment en travaillant sur les têtes de bassin pour freiner les écoulements avec des fascines en travers des chemins creux.

Une étude préalable 2023-2025 est en cours pour le PAPI, avec des créations de retenues sèches sur le foncier public. Le CTE (Contrat Territorial Eau) étoffe la GEMAPI.

4. Sobriété lumineuse

Lutte contre la pollution lumineuse



Depuis 2009, des équipements LED ont été installés avec des pratiques d'extinctions nocturnes et d'extinctions locales. En hiver, l'extinction est à 21h, avec un hyper-centre allumé jusqu'à 23h et les week-ends jusqu'à 2h. Toutes les autres communes pratiquent l'extinction à 21h. Cette démarche, accompagnée par le Cerema dans le cadre d'une étude intégrée à la programmation TEN-Contrat Nature, a permis un essaimage sur les autres communes.

Figure 26. Candélabres du centre-ville de La Flèche, en rouge ceux restant allumés le plus tard © La Flèche

5. Sobriété de l'empreinte écologique locale

Circuits courts & biodiversité

La réflexion sur la sobriété et l'économie est intégrée dans tous les projets. Une cuisine centrale locale et bio est presque opérationnelle mais l'aspect filière doit être développé. Les Jardins de Cocagne, qui alimentent la cuisine centrale, proposent de la vente directe et mettent en place de la gestion par pâturage.

Ecoconstruction & biodiversité

Des initiatives d'éco construction incluent une maison en paille et l'utilisation de bois local.

Energie renouvelables & biodiversité

Le site du CPIE utilise une chaudière au bois et un moulin pour l'électricité, qui alimente le site et les candélabres.

Une ferme solaire de 11 hectares est présente sur le territoire.

Des aides sont disponibles pour l'isolation des maisons privées, contribuant à des économies d'énergie pour le chauffage.

6. Mobilisation et implication des citoyens et des parties prenantes

Observation participative

Avec l'ABC, des suivis naturalistes sont réalisés avec des remontées d'observations opportunistes dans le cadre d'actions de sensibilisation (INaturalist). Pour certaines visites de sites, il est obligatoire de faire remonter les données sur INaturalist.

Chantiers participatifs

Le programme « 1 naissance, 1 arbre » de la Région permet de planter un arbre par naissance sur le territoire, incluant la replantation d'arbres avec les enfants.

Education à la nature

Des initiatives de sensibilisation sur le compost, le réemploi et les îlots de fraîcheur sont menées pour éduquer la population à la nature.

Sur le territoire, sept itinéraires de randonnée ont été aménagés pour la sensibilisation des randonneurs à la biodiversité du territoire. Plutôt que de multiplier les panneaux, des petites bornes avec des QR codes permettent d'écouter des histoires sur les espèces et le patrimoine, favorisant une observation plus naturelle du paysage.



*Figure 27. Sur la RNR du Marais de Cré, des panneaux pédagogiques interactifs sont présents sur tout le site
© Gabrielle Huart*



Evaluateurs

Amélie BARBARY-BOISTEUX, Région Pays de la Loire

Jonathan FLANDIN, ARB Île-de-France

Gabrielle HUART, ARB Île-de-France

Personnes rencontrées :

Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente de la Communauté de communes du Pays fléchois

Nicolas CHAUVIN, Maire adjoint à La Flèche et 5ème vice-président en charge de la commission Environnement

Jérôme LEGAT, Directeur général adjoint Services techniques et cadre de vie

Willy CHENEAU, Chef du service patrimoine naturel

Jennifer BOUQUET, Technicienne biodiversité

Arnaud LALANDE, Technicien gestionnaire de la réserve naturelle du marais de Cré

Date de la visite de terrain :

Mardi 28 mai 2024